

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 Mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		376 155	717 292
Obligations et valeurs assimilées		586 400	594 803
Titres OPCVM		61 857	80 769
	3.1	1 024 412	1 392 864
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	39 747	-
Disponibilités	3.3	234 491	374 728
		274 238	374 728
TOTAL ACTIF		1 298 650	1 767 592
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	5 122	7 018
Autres créditeurs divers	3.5	7 234	1 970
TOTAL PASSIF		12 356	8 988
Capital	3.6	1 263 531	1 719 223
Sommes distribuables	3.7	22 763	39 381
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		22 763	39 381
ACTIF NET		1 286 294	1 758 604
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 298 650	1 767 592

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		49 686	77 376
Dividendes	4.1	14 991	41 671
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	34 695	35 705
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	5 601	6 928
<i>Total des revenus des placements</i>		55 287	84 304
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<21 713>	<29 953>
<i>Revenu net des placements</i>		33 574	54 351
Autres charges	4.5	<9 779>	<12 226>
<i>Résultat d'exploitation</i>		23 795	42 125
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 032>	<2 744>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		22 763	39 381
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 032	2 744
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		78 514	872
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<92 412>	13 094
Frais de négociation de titres		<2 318>	<6 986>
Droit de sortie		776	-
<i>Résultat net de l'exercice</i>		8 355	49 105

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	8 355	49 105
Résultat d'exploitation	23 795	42 125
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	78 514	872
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<92 412>	13 094
Frais de négociation de titres	<2 318>	<6 986>
Droit de sortie	776	-
Distributions de dividendes	<30 398>	<13 368>
Transactions sur le capital	<450 267>	<402 212>
Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	<450 267>	<402 212>
Capital	<447 529>	<391 899>
Régularisation des sommes non distribuables	7 277	<5 914>
Régularisation des sommes distribuables	<10 015>	<4 399>
Variation de l'actif net	<472 310>	<366 475>
Actif net		
En début de l'exercice	1 758 604	2 125 079
En fin de l'exercice	1 286 294	1 758 604
Nombre d'actions		
En début de l'exercice	776	953
En fin de l'exercice	574	776
Valeur liquidative	2 240,930	2 266,242
Taux de rendement annualisé	1,12%	2,34%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse,

le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2022.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2022 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	1 411	8 579	8 749	0,67%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS 22	2 822	17 158	17 159	1,32%
TN0001800457	BIAT	715	51 975	63 141	4,86%
TN0007570013	EURO-CYCLES	1 370	36 438	34 825	2,68%
TN0003200755	I.C.F.	800	68 626	71 951	5,54%
TN0007620016	MPBS	3 100	15 332	14 726	1,13%
TN0007610017	SAH LILAS	611	5 278	5 551	0,43%
TN0006590012	SIAME	7 200	28 355	27 390	2,11%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	2000	15 600	15 661	1,21%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 600	37 119	35 168	2,71%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	7 800	82 982	65 756	5,06%
TN0007380017	TUNIS RE	2 300	14 686	16 078	1,24%
	Total actions et droits rattachés		382 128	376 155	28,97%

B- Obligations et valeurs assimilées**Obligations de sociétés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	38 419	39 847	3,07%
Total obligations de sociétés			38 419	39 847	3,07%

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	546 553	42,09%
Total Bons du trésor assimilables			508 252	546 553	42,09%
Total obligations et valeurs assimilées			546 671	586 400	45,15%

C- Titres OPCVM

TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	583	57 856	61 857	4,71%
Total OPCVM			57 856	61 857	4,71%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	400 779
	400 779

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	812 500	-	719 733	<92 767>
Obligations	12 806	2 600	15 100	<306>
Titres OPCVM	22 229	-	22 890	661
	847 535	2 600	757 723	<92 412>

3.2 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

BTCT					
TNE6MKI9BYA2	BTC 13 SEMAINES 01/02/2023, 7,22%	40 000	39 721	39 747	3,06%
Total BTCT		40 000	39 721	39 747	3,06%
Total Placements monétaires			39 721	39 747	3,06%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	225 022	363 916
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 561	2 153
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<312>	<431>
Vente titres à encaisser	9 543	11 956
Achats de titres à régler	<1 323>	<2 866>
	234 491	374 728

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	2 535	3 863
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 087	1 655
	5 122	7 018

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	6 911	1 621
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Redevances CMF à Payer	108	149
TCL à payer	15	-

Autres (retenue à la source à payer)	-	-
	7 234	1 970

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2022

Montant	1 719 223
Nombre de titres	776
Nombre d'actionnaires	29

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<447 529>
Nombre de titres	202
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<2 318>
Droit de sortie	776
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	78 514
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	<92 412>
Régularisations des sommes non distribuables	7 277

Capital au 31 décembre 2022

Montant	1 263 531
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	23 795	42 125
Régularisation du résultat d'exploitation	<1 032>	<2 744>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
	<hr/> 22 763 <hr/>	<hr/> 39 381 <hr/>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Dividendes	14 991	41 671
	<hr/> 14 991 <hr/>	<hr/> 41 671 <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts sur BTA	32 659	32 659
Intérêts sur obligations	2 036	3 046
	<hr/> 34 695 <hr/>	<hr/> 35 705 <hr/>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts sur dépôt à vue	5 601	6 928
	<hr/> 5 601	<hr/> 6 928
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	11 034	16 802
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
Rémunérations du gestionnaire	4 729	7 201
	<hr/> 21 713	<hr/> 29 953
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires commissaire aux comptes	7 776	6 863
Redevances CMF	1 375	1 947
Autres retenues	234	269
Contribution sociale de solidarité	200	200
TCL	194	2 947
	<hr/> 9 779	<hr/> 12 226
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Revenus des placements	96,319	108,639	70,402	94,340	139,124
Charges de gestion des placements	<37,828>	<38,599>	<37,955>	<38,949>	<59,929>
Revenus net des placements	58,491	70,040	32,447	55,391	79,195
Autres charges	<17,037>	<15,755>	<14,583>	<12,640>	<16,931>
Résultat d'exploitation (1)	41,455	54,285	17,864	42,751	62,264
Régularisation du résultat d'exploitation	<1,798>	<3,536>	<2,100>	<2,460>	<29,257>
Sommes distribuables de l'exercice	39,657	50,749	15,764	40,291	33,008
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	136,784	1,124	25,238	<332,640>	47,937
Frais de négociation de titres	<4,038>	<9,003>	<5,821>	<6,766>	<11,486>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<160,997>	16,874	<128,992>	145,218	239,767
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<28,251>	8,995	<109,574>	<194,189>	276,218
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	13,204	63,280	<91,710>	<151,438>	338,482
Droit de sortie	1,352	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<26,899>	8,995	<109,574>	<194,189>	276,218
Régularisation du résultat non distribuable	12,678	<7,621>	45,177	7,528	<136,016>
Sommes non distribuables de l'exercice	<14,221>	1,374	<64,397>	<186,660>	140,202
Distribution de dividende	50,748	15,763	40,291	33,007	31,236
Valeur liquidative	2 240,930	2 266,242	2 229,884	2 318,807	2 498,184

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,58%	1,54%	1,49%	1,62%	1,46%
Autres charges / actif net moyen	0,71%	0,63%	0,57%	0,53%	0,41%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,73%	2,16%	0,70%	1,78%	1,51%
Actif net moyen	1 374 525	1 947 343	2 421 269	3 090 426	6 641 776

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 298 650 DT, un actif net de 1 286 294 DT et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 8 355 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 23,12% de l'actif total au 31 mars 2022. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation est régularisée au 31 décembre 2022.

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 25,97% de l'actif total au 30 juin 2022. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation est régularisée au 31 décembre 2022.

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 24,12% de l'actif total au 30 septembre 2022. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du

décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation est régularisée au 31 décembre 2022.

- ✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,23% de l'actif net au 30 juin 2022. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation est régularisée au 31 décembre 2022.

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2022.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2022 à 4 729 DT.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2022 à 11 034 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI